

BORDS DIMANCHE 6 MAI 2018

BROCANTE

BUVETTE-ANIMATION-RESTAURATION
OUVERT AUX PROFESSIONNELS & PARTICULIERS

Organisé par le comité des fêtes et la pétanque
Emplacement 3 € le mètre

**Pour les particuliers, prévoir une attestation sur l'honneur :
Je soussigné(e).....demeurant à**

.....
Atteste sur l'honneur que ma participation à la vente au déballeage
est exceptionnelle et m'engage à ne vendre que les objets personnels et usagés
Fait à Le : Signature

Renseignements et inscriptions : M. Charter 06 08 93 16 95

Mme Vernon 06 60 76 47 58

Dans les B.A.L M. Charter 3, la Groie Quetier 17430 Bords

Mme Vernon 10, Rue Saint-Vivien 17430 Bords

Information sur facebook Mairie de Bords

FICHE D'INSCRIPTION

Nom : Prénom :

Adresse : C.P

Ville : Tél : Mobile :

E- mail : Permis de conduire ou C.I N° :

Délivré le : Par

Carte professionnelle ou Immat. R.C N° :

3 € XMètre =€ Chq. N°

..... Espèce

A joindre obligatoirement avec l'inscription, à l'ordre du Comité des Fêtes

Les sommes versées ne seront remboursées qu'en cas de force majeure les intempéries
n'entrent pas dans ce cadre.

BORDS DIMANCHE 6 MAI 2018

BROCANTE

BUVETTE-ANIMATION-RESTAURATION
OUVERT AUX PROFESSIONNELS & PARTICULIERS

Organisé par le comité des fêtes et la pétanque
Emplacement 3 € le mètre

Pour les particuliers, prévoir une attestation sur l'honneur :
Je soussigné(e).....demeurant à

.....
Atteste sur l'honneur que ma participation à la vente au déballeage
est exceptionnelle et m'engage à ne vendre que les objets personnels et usagés
Fait à Le : Signature

Renseignements et inscriptions : **M. Charter 06 08 93 16 95**

Mme Vernon 06 60 76 47 58

Dans les B.A.L **M. Charter 3, la Groie Quetier 17430 Bords**

Mme Vernon 10, Rue Saint-Vivien 17430 Bords

Information sur facebook Mairie de Bords

FICHE D'INSCRIPTION

Nom : Prénom :

Adresse : C.P

Ville : Tél : Mobile :

E- mail : Permis de conduire ou C.I N° :

Délivré le : Par

Carte professionnelle ou Immat. R.C N° :

3 € XMètre =€ Chq. N° Espèce

A joindre obligatoirement avec l'inscription, **à l'ordre du Comité des Fêtes**

Les sommes versées ne seront remboursées qu'en cas de force majeure les intempéries
n'entrent pas dans ce cadre.